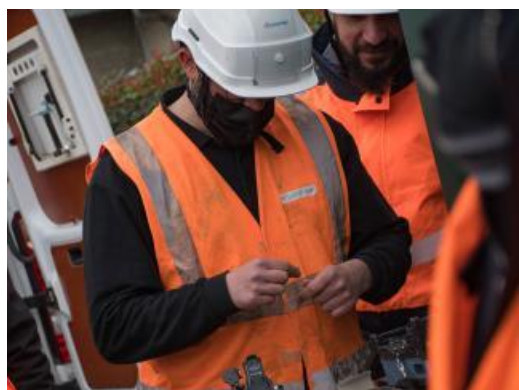


Lancé en 2016, le déploiement de la fibre dans l'Indre se poursuit jusqu'en 2025, date à laquelle l'ensemble du département sera couvert par le Très Haut Débit.



© CD36

La performance des réseaux de télécommunication est un facteur d'attractivité et de compétitivité pour l'activité économique. Conscient de cet enjeu majeur pour l'Indre et constatant la carence de l'initiative privée en dehors de l'agglomération Châteauroux métropole, le Département a souhaité mutualiser les moyens pour financer l'aménagement numérique du territoire en créant le Syndicat Mixte Réseau d'Initiative publique de l'Indre (SM-RIP36).

Outil opérationnel destiné à porter ce programme ambitieux, ce syndicat mixte rassemble le Département de l'Indre, la Région Centre-Val de Loire et l'ensemble des Communautés de Communes de l'Indre et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

Fin 2022, près de 70 000 foyers étaient éligibles à la fibre sur le réseau public qui comptait 23 800 abonnés

Après avoir réalisé les opérations de montée en débit pour plus de 12 000 foyers indriens de 2012 à 2016 afin de permettre un haut et très haut débit cuivre sur les zones les plus mal desservies de l'Indre, le Syndicat Mixte RIP36 déploie le Très haut Débit par la fibre jusqu'au domicile des Indriens en 2 étapes :

la phase 1, achevée en janvier 2022 : la fibre optique a été déployée sur 41 communes en complément de l'action privée sur 12 communes de Châteauroux Métropole, permettant ainsi à 70 % de la population d'être desservie par la fibre à domicile et d'avoir ainsi accès aux offres Très Haut Débit fibre des fournisseurs d'accès internet.

la phase 2, représentant 130 M€ d'investissements, a été engagée en 2021 dans le cadre d'une Délégation de Service public concessive. Elle permettra la couverture totale du département en très haut débit fibre jusqu'à l'abonné pour fin 2025.

Pour connaître votre éligibilité et tout savoir sur la fibre dans l'Indre : LAFIBRE36.FR

En outre, le Syndicat Mixte Réseau d'Initiative publique de l'Indre peut subventionner des équipements individuels, sous réserve de conditions réglementaires.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36